



Le Parc de l'Auxois recherche des saisonniers polyvalents en restauration*.

Au cœur de la Côte d'Or, le Parc de l'Auxois crée en 1988, est un parc animalier d'une superficie de 40 hectares, où les visiteurs peuvent admirer 90 espèces.

Le Parc de l'Auxois est également un parc de loisirs avec des aires de jeux pour petits et grands, un petit train, des manèges pour les enfants ; ainsi qu'un parc aquatique ouvert en juillet et en août.

La fréquentation du parc est en constante augmentation ces dernières années et il se positionne aujourd'hui comme le deuxième site touristique le plus visité de la Côte d'Or (parmi les sites payants).

Au sein de ce parc de loisirs familial en plein évolution, vous avez la possibilité d'intégrer une équipe de restauration dynamique et polyvalente.

**Différents postes sont à pourvoir suivant les points de ventes auxquels vous serez affectés. Actuellement, le parc dispose d'une cafétéria, de « points de vente à emporter » (Le Splash, L'Express, Biquet's, Sandwicherie) et d'un restaurant « La Taverne de l'Ours ».*

Profil

Nous recherchons des personnes motivées, de confiance et dynamiques.

Description du poste

Cafétéria & Taverne de l'Ours

- Accueillir et encaisser les visiteurs
- Préparer des entrées et des desserts (assiettes de charcuteries, tartes, gâteaux, ...)
- Cuisiner : élaborer des plats chauds simples
- Entretenir le point de vente, mettre en valeur les produits, effectuer la plonge et l'entretien du matériel en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
- Servir et débarrasser (salle et terrasse)
- Participer à l'approvisionnement

Points de ventes « à emporter »

- Accueillir et encaisser les visiteurs
- Cuisiner/restituer des produits simples (frites, paninis, hot dog, gaufres, crêpes, glaces, ...)
- Entretenir le point de vente, mettre en valeur les produits, effectuer l'entretien du matériel en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
- Gérer le stock du point de vente
- Participer à l'approvisionnement

En tant que saisonnier polyvalent, vous pourrez également participer aux animations (mascottes) et être opérateur de manège.

Informations complémentaires

- Poste à pourvoir à partir du 21 mars 2026
- Contrat de travail saisonnier de 2 à 8 mois.

Disponibilité **juillet ET août** obligatoire ; priorité aux saisonniers disponibles pour les vacances de Pâques et week-end du mois de mai.

- Horaires variables suivant l'affluence et les conditions météorologiques
- Le parc ne dispose pas de logement